



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2026D31

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Flora – EHPAD Saint Pierre : 26 La Maladrie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, le 3 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHAUVIN Christine	<i>Présente</i>
DESMONS Dominique	<i>Présente</i>
DUPE Jean-Yves	<i>Présent</i>
FUZEAU Sandrine	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GRELLIER Paulette	<i>Présente</i>
GUILBAUD Murielle	<i>Présente</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Excusé</i>
MATHIEU Angélique	<i>Présente</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 7 073 401€ consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'extension de l'EHPAD Le Colombier,

Le Président rappelle que le projet d'extension réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier, démarré en septembre 2025, pour un coût total de 15,1 millions d'euros nécessite la contractualisation d'un emprunt.

Dans un premier temps, le montant de l'opération de restructuration représentant 10.6 millions d'euros, il est proposé au Conseil d'Administration de contractualiser les emprunts suivants auprès de la Caisse des Dépôts:

Pour le financement de cette opération, le président du CIAS est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 7 073 401€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt 1 :	PLS Enveloppe PLS DD 2026
Montant :	5 427 564 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	
-Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	35 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	Sans objet
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt 2 :	PHARE
Montant :	1 645 837 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	
-Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	35 ans

Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	Sans objet
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- D'autoriser le Président à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

.....

Pour copie conforme au registre
Le quatre juin deux-mille-vingt-six,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/06/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

